



«TITRE» «NOM»
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 23 avril 2008

«CIVILITE»,

Créés respectivement par les lois de Finances du 27 décembre 1974 et du 29 décembre 1976, les centres et associations de gestion agréés sont plus de 600 aujourd'hui, répartis sur l'ensemble du territoire national. Ils regroupent plusieurs milliers de salariés et comptent plus de 1,2 millions d'entreprises adhérentes.

Les organismes de gestion agréés accomplissent une mission d'intérêt général pour le compte des pouvoirs publics et des TPE (Très Petites Entreprises) commerciales, artisanales, libérales et agricoles au travers de différentes missions : l'information et la formation en matière de gestion et de comptabilité, la prévention fiscale grâce à des contrôles réguliers des déclarations fiscales, la prévention des difficultés économiques et financières, depuis la loi du 2 août 2005 sur les PME.

Les entreprises adhérentes prennent un engagement de sincérité fiscale en contrepartie de l'alignement de leur fiscalité sur celle des salariés (bénéfice d'un abattement de 20%).

Depuis la réforme fiscale de 2005, l'abattement ayant été intégré dans le barème d'imposition de l'impôt sur le revenu, le législateur a mis en place un dispositif de majoration de la base imposable de 25% pour les contribuables non adhérents d'un OGA afin de maintenir une différence de traitement entre les contribuables qui font la démarche de sincérité fiscale en adhérant à un OGA et les autres.

Régulièrement depuis cette réforme, lors des débats parlementaires concernant la loi de Finances et la loi de Finances rectificative, plusieurs amendements ont été déposés visant à supprimer le système de majoration.

Or il apparaît très clairement que la suppression de ce dispositif, sans mesure incitative équivalente, est de nature à conduire les professionnels déjà adhérents à abandonner toute démarche de sincérité fiscale et par la même, à voir disparaître les OGA ainsi que les missions d'intérêt général qu'ils accomplissent.

C'est dans ce cadre que nous avons décidé d'organiser deux petits-déjeuners, l'un à l'Assemblée nationale le 20 mai et l'autre au Sénat le 28 mai, afin de présenter le détail de nos propositions aux parlementaires, pour pouvoir ensuite en débattre avec eux et le cas échéant étudier leur mise en œuvre.

➤ **Aussi avons nous le plaisir de vous convier au petit-déjeuner qui aura lieu le mardi 20 mai de 8h30 à 10h à l'appartement 4G de l'Hôtel de la questure, Assemblée nationale, 128 rue de l'Université 75007 Paris.**

Afin d'éclairer les parlementaires sur les enjeux du maintien des missions et de la pérennisation des centres et associations de gestion agréés, les représentants des principales fédérations d'OGA leur présenteront **un bilan des actions des organismes agréés et leurs perspectives d'évolution.**

Parmi les mesures que nous souhaiterions discuter lors de ce petit-déjeuner, nous pouvons citer :

- la création d'un fonds mutuel de garantie des passifs des entrepreneurs individuels ; fonds qui serait réservé aux entreprises individuelles qui adhèrent à un organisme de gestion agréé (CGA ou AGA),
- l'exonération de l'IFA sous certaines conditions,
- la réduction des délais de prescription en contrepartie de l'envoi par l'OGA, aux services fiscaux d'un compte rendu de mission annuel,
- ainsi qu'une série d'autres propositions.

Nous serions très honorés de votre présence le 20 mai matin afin de débattre plus avant avec vous du rôle des OGA, des résultats qu'ils ont obtenus, ainsi que des mesures susceptibles de garantir le maintien de leurs missions ainsi que leur pérennité.

Nous vous prions d'agréer, «CIVILITE», l'expression de notre considération distinguée.

Au nom de l'ensemble des Présidents de fédérations d'OGA
Béchir Chebbah, Président de l'UNASA
Union Nationale des Associations Agréées





- **Philippe CHEVAL**, Président de l'ANPRECEGA - Association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion Agréés.
- **Laurent COURQUIN**, Président de la AIRCGA - Association Inter Régionale des Centres de Gestion Agréés.
- **Jacques DIEMER**, Président de l'UFCA - Union Francilienne des Centres de Gestion et Associations Agréés.
- **Michel HASSENFORDER**, Président de la Conférence des ARAPL.
- **Thierry LANGLET**, Président de la FNAGA - Fédération Nationale des Associations de Gestion Agréées.
- **Jean-Luc NICOLAS**, Président de la FCGAA - Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles.
- **Philippe PAILLET**, Président de la FCGA - Fédération des Centres de Gestion Agréés.

PJ : Coupon Réponse

COUPON REPONSE :

A retourner à :

 : UNASA – 36, rue de Picpus - 75012 Paris

 : 01.43.42.56.14

**Bilan et perspectives d'évolution
des Centres et Associations de Gestion Agrées**

Petit-déjeuner à l'Assemblée nationale
Mardi 20 mai 2008
de 8h30 à 10h

«Titre1»

participera

ne participera pas

au petit-déjeuner du 20 mai 2008

sera représenté(e) ou accompagné(e) par :

Mme/M. : _____

Fonction : _____

Contact :
Isabelle HURIER
Secrétaire générale de l'UNASA
Tél : 01.43.42.38.09
unasa@wanadoo.fr